

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2010

OBJET

de la Délibération

**FOURNITURE ET
POSE DE
CONDUITE D'EAU
SUR LA ROCADE –
CONTOURNEMENT
NORD DE PONTIVY**

**ATTRIBUTION DU
MARCHE DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

20 mai 2010

Date d'affichage : 20 mai 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

M. LE BARON à M. MARCHAND

Mme LE DOARE à Mme GREZE

Mme GUEGAN à M. PERESSE

FOURNITURE ET POSE DE CONDUITE D'EAU SUR LA ROCADE – CONTOURNEMENT NORD DE PONTIVY

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Dans le cadre de la construction, par le Conseil Général du Morbihan, du contournement Nord de Pontivy, des travaux sur le réseau d'eau potable de la ville sont à réaliser sur la RD 767 lieu dit Tréviol et Trévelin, sur la RD 156 lieu dit Kernaud, sur la RD 191 lieu dit Kervouillen et sur la route de la Haie, pour un montant estimatif de 182 000 € TTC.

Une consultation par appel d'offres ouvert a été lancée. Un appel public à la concurrence a été publié dans le BOAMP du 5 mars 2010 . La date de remise des offres était fixée au 30 avril 2010 .

59 dossiers ont été retirés et 10 sont parvenus dans les délais impartis. Les dossiers étant complets les offres ont toutes été déclarées recevables.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 07 mai 2010 pour l'attribution.

Elle a pris connaissance de l'analyse des offres présentée par les services techniques municipaux, maître d'œuvre de l'opération.

Conformément à l'article 10 du règlement de la consultation, le jugement a été effectué sur le critère unique du prix le plus bas et la commission a décidé de retenir l'offre de la société HELARY pour un montant de 92 279.50 € HT soit 110 366.28 € TTC .

Nous vous proposons :

- D'accepter la proposition de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 27 mai 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**